

## REGLEMENT CHALLENGE JEUNE FSGT

**ARTICLE 1** : La commission « ECOLE DE VELO- CHALLENGE JEUNE » a mis en place un challenge qui récompensera tous les jeunes de l'école de vélo (débutants à benjamins) VTT ET CYCLO CROSS licenciés FSGT. Information pour les jeunes de l'école de vélo 3 course en PO, après licence obligatoire plus accepter au départ.

Pour l'ECOLE DE VELO, le premier de chaque catégorie garçon, y compris la 1<sup>ère</sup> féminine se verra remettre une écharpe. Les cinq premiers de chaque catégorie seront récompensés et les deux premières filles.

**ARTICLE 2** : Le challenge « JEUNE » débute le 09 /11 /2014 à Monchy Cayeux et se termine à la dernière épreuve du cyclo-cross et vtt hivernal de 2015. Seules les courses comportant les 3 disciplines (VTT-CC-ECOLE DE VELO) inscrites au calendrier hiver en feront parties.

Le challenge sera disputé sur TOUTES les courses hivernales de la saison. Sauf lors du championnat régional et national cyclo-cross et vtt.

**ARTICLE 3** : Pour la saison hivernale un maillot de champion régional, sera attribué à la catégorie pupille et benjamin garçon et fille en cyclo-cross à Villers Châtel et vtt à Hermelinghen. Le coureur qui démarre sa première course avec un vélo de cyclo-cross pourra prétendre que le maillot en cyclo-cross, pas de cumul de maillot. Un pointage sera fait par le responsable d'école de vélo pour éviter tout litige un coureur qui passe du vtt au cyclo cross ou l'inverse pendant la saison les points du challenge redémarrent à zéro dans la nouvelle discipline.

**ARTICLE 4** : Pour prétendre au maillot régional soit en cyclo-cross ou en vtt le quota sera de 12 épreuves pour les doubles licenciés et de 6 épreuves pour les simples licenciés.

Pour les Cyclo cross entre le 1 janvier 2014 jusqu'à la clôture des engagements du régional cyclo cross, pour les vtt entre le 01 juin 2014 à la clôture des engagements du régional VTT ( championnats régionaux et fédéraux inclus)

**ARTICLE 5** : Les points seront acquis suivant le barème suivant :

1 <sup>er</sup> : 20 points	5 <sup>ème</sup> : 12 points	9 <sup>ème</sup> : 4 points
2 <sup>ème</sup> : 18 points	6 <sup>ème</sup> : 10 points	10 <sup>ème</sup> : 3 points
3 <sup>ème</sup> : 16 points	7 <sup>ème</sup> : 8 points	11 <sup>ème</sup> : 2 points
4 <sup>ème</sup> : 14 points	8 <sup>ème</sup> : 6 points	12 <sup>ème</sup> : 1 point

Les coureurs suivants marqueront 1 point ainsi que les abandons

**ARTICLE 6** : En cas d'ex-æquo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves, puis des secondes places etc... ..

**ARTICLE 7** : les feuilles d'émargement et les classements seront remis au responsable présent afin d'établir la mise à jour du classement « challenge »

**ARTICLE 8** : Seule la commission « ECOLE DU VELO - CHALLENGE JEUNE » est apte à faire tout changement au présent règlement

**ARTICLE 9** : Le port du casque rigide est obligatoire.

**ARTICLE 10** : Toutes réclamations concernant les classements ou autres se feront dans le calme.

**ARTICLE 11** : Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge, tout coureur qui sera absent à la remise des prix sera exclu du classement au bénéfice de son suivant

LE RESPONSABLE DU CHALLENGE JEUNES

GILBERT LENGLIN